

Réunion du Conseil Municipal

Du 13 avril 2022 à 19 heures 30

L'an deux mille vingt-deux et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 08 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de Robert BOUDON

Sont présents : Jean ALBARET, Michel BOUDON, Robert BOUDON, Lucien CAVALIER, Laurent CAYREL, Cyrille COUMOUL, Monique DELFAU, Jean-Noël GILIBERT, Monique LOUVRIER, Jean-Pierre VAISSADE, Sylvie VAISSADE

Secrétaire de séance : Jean ALBARET

ORDRE DU JOUR

- Comptes de gestion 2021 : examen et vote
- Comptes administratifs 2021 : examen et vote
- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021
- Réhabilitation de la conduite d'eau potable des villages de Lieutadès, des Mons, de Valdès, de Lauzardie, du Pont des Quilles et d'Esclauzet : avenant n°1 au marché SOULENQ
- Travaux 2022 en forêts relevant du Régime Forestier
- Éclairage public village de l'Hermet
- Vote des subventions - exercice 2022
- Vote des taux de contributions directes - exercice 2022
- Indemnité pour le gardiennage de l'église - exercice 2022
- Provisions pour risques
- Budgets primitifs 2022 : examen et vote
- DETR 2022 pour diagnostic du système d'assainissement collectif du Bourg : délibération rectificative
- Création d'un emploi saisonnier
- Dispositif d'aide au permis de conduire
- Motion pour la ligne Aubrac
- Motion pour la SOPA
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 28 février 2022.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Comptes de gestion 2021 : examen et vote**

Avant l'examen des comptes administratifs, le conseil procède à l'examen des comptes de gestion 2021 du Comptable public.

Le maire propose au conseil d'approuver les comptes de gestion.

Le conseil municipal procède au vote des comptes de gestion, résultat du vote (11 votants) :

- *Compte de gestion du lotissement de la Parro : 11 voix pour*
- *Compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement : 11 voix pour*
- *Compte de gestion du budget principal : 11 voix pour*

➤ **Comptes administratifs 2021 : examen et vote**

- Budget annexe du Lotissement de la Parro

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	12 463.00	12 463.00
	Section d'investissement	9 012.60	0.00
Report de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation	0.00	0.00
	Report en section d'investissement	27 840.94	0.00
TOTAL		49 316.54	12 463.00

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section d'exploitation	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00
	Total des restes à réaliser	0.00	0.00

Résultat cumulé	Section d'exploitation	12 463.00	12 463.00
	Section d'investissement	36 853.54	0.00
	TOTAL cumulé	49 316.54	12 463.00

- Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	38 016.01	45 603.49
	Section d'investissement	129 577.02	156 846.23
Report de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation	0.00	1 202.68
	Report en section d'investissement	0.00	72 388.74
TOTAL		167 593.03	276 041.14

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section d'exploitation	0.00	0.00
	Section d'investissement	185 823.00	112 092.00
	Total des restes à réaliser	185 823.00	112 092.00

Résultat cumulé	Section d'exploitation	38 016.01	46 806.17
	Section d'investissement	315 400.02	341 326.97
	TOTAL cumulé	353 416.03	388 133.14

- Budget principal

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	187 937.04	306 642.27
	Section d'investissement	110 053.57	64 783.58
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	227 504.21
	Report en section d'investissement	61 865.77	0.00
TOTAL		359 856.38	598 930.06

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	24 688.00	56 813.00
	Total des restes à réaliser	24 688.00	56 813.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	187 937.04	534 146.48
	Section d'investissement	196 607.34	121 596.58
	TOTAL cumulé	384 544.38	655 743.06

Le maire quitte la salle et Mme Sylvie VAISSADE, 1^{er} Adjointe prend la présidence et propose au conseil d'approuver les comptes administratifs 2021.

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif du budget annexe du lotissement de la Parro,

Résultat du vote (10 votants) : 10 voix pour

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement,

Résultat du vote (10 votants) : 10 voix pour

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif du budget principal,

Résultat du vote (10 votants) : 10 voix pour

Le maire reprend place en salle des séances.

➤ **Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021**

Le conseil municipal après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2021 décide d'affecter les résultats de fonctionnement de la façon suivante :

Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement : 8 790.16 € d'excédent

- *La section d'investissement n'ayant pas besoin de financement affectation de la totalité de l'excédent soit 8 790.16 € à l'excédent reporté article 002.*

Budget général : 346 209.44 € d'excédent

- *Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 75 010.76 € (compte 1068)*
- *Affectation du solde soit 271 198.68 € à l'excédent reporté article 002.*

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Réhabilitation de la conduite d'eau potable des villages de Lieutadès, des Mons, de Valdès, de Lauzardie, du Pont des Quilles et d'Esclauzet : avenant n°1 au marché SOULENQ**

Il est rappelé qu'un marché a été passé avec l'entreprise SAS Jean SOULENQ pour la réhabilitation de la conduite d'eau potable des villages de Lieutadès, des Mons, de Valdès, de Lauzardie, du Pont des Quilles et d'Esclauzet pour un montant initial estimé à 136 000 € HT.

Un avenant au marché s'avère nécessaire. Le surcoût des prestations s'élève à la somme de 14 781.96€ HT, le nouveau montant du marché est donc de 150 781.96 € HT

Le maire propose au conseil de valider cet avenant et de l'autoriser à le signer.

Le conseil municipal valide l'avenant et autorise le maire à le signer.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Travaux 2022 en forêts relevant du Régime Forestier**

Le maire soumet au conseil municipal le programme d'actions proposé par l'ONF, qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre en 2022 dans les forêts relevant du Régime Forestier.

Le conseil décide de valider les travaux suivants :

-Forêt sectionale de Lagarde

- *Nettoisement manuel de régénération de pin sylvestre parcelle 9.U*

-Forêt sectionale des Mons

- *Entretien du périmètre : débroussaillage et mise en place de 2 couches de peinture rouge, parcelles 13, 14, 15, 16*
- *Débroussaillage manuel de pistes, parcelle 13.U*

-Forêt sectionale des Mazes

- *Entretien du périmètre : débroussaillage et mise en place de 2 couches de peinture rouge, parcelles 20, 21, 22, 23, 24, 25*
- *Dégagement manuel de régénération naturelle de pin sylvestre, parcelle 25.B*

-Forêt sectionale de Gurières

- *Nettoisement manuel de plantations de mélèzes parcelle 29.U,*
- *Débroussaillage manuel de pistes, parcelle 29.U*

-Forêt sectionale des Burguerettes

- *Nettoisement manuel de régénération de pin sylvestre parcelle 17.B*
- *Décapage superficiel du sol à la pelle mécanique en vue de favoriser la régénération naturelle, parcelle 17.B*

-Forêt sectionale de Richardès

- *Entretien du périmètre : débroussaillage et mise en place de 2 couches de peinture rouge, parcelle 33.A*

(Pour : 9 – Contre : 1 - Abstention : 1)

➤ **Éclairage public village de l'Hermet**

Présentation du devis relatif à l'éclairage public du village de l'Hermet dont le montant s'élève à 6 580.00 € HT.

Le maire fait savoir que ces travaux ne seront entrepris, qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT soit 3 290.00 €

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur la suite à donner à ce projet et si poursuite du projet à l'autoriser à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours

Le conseil valide le devis et autorise le maire à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Vote des subventions - exercice 2022**

Le maire invite le conseil municipal à voter les subventions à inscrire au budget primitif de 2022.

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- **Vote des subventions aux divers organismes**

<i>Association Intergénération Caldaguès-Aubrac</i>	<i>100.00</i>
<i>A.D.M.R de Chaudes-Aigues</i>	<i>230.00</i>
<i>Association Les Amis de la lecture à Aurillac</i>	<i>20.00</i>
<i>Donneurs de sang de Chaudes-Aigues</i>	<i>30.00</i>
<i>Radio Margeride</i>	<i>15.00</i>
<i>TOTAL</i>	<i>395.00</i>

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

- Vote d'une subvention au comité cantonal FNACA de Chaudes-Aigues,

(Madame Monique DELFAU quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.)

Le conseil municipal, vote une subvention de 50 € pour le Comité Cantonal FNACA de Chaudes-Aigues.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

- Vote d'une subvention à l'Amicale Laïque des parents d'élèves de Saint-Urcize

(Madame Sylvie VAISSADE quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.)

Le maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention formulée par Mme Marion Delort enseignante de l'école publique de Saint-Urcize, dans le cadre de l'organisation d'une classe découverte sur le canal du midi, pour 1 élève qui réside sur la commune.

Le conseil municipal, vote une subvention de 50 € pour l'Amicale Laïque des parents d'élèves de Saint-Urcize.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

- Vote d'une subvention au Club des Aînés Ruraux de Lieutadès

(Madame Monique DELFAU, Madame Monique LOUVRIER et Monsieur Lucien CAVALIER quittent la salle et ne participent ni au débat ni au vote.)

Le conseil municipal, vote une subvention de 500 € pour le Club des Aînés Ruraux de Lieutadès.

(Pour : 8 – Contre : 0 - Abstention : 0)

- Vote d'une subvention à l'ACCA de Lieutadès

(Messieurs BOUDON Robert, BOUDON Michel, CAYREL Laurent et COUMOUL Cyrille quittent la salle et ne participent ni au débat ni au vote.)

Le conseil municipal, vote une subvention de 50 € pour l'ACCA de Lieutadès.

(Pour : 7 – Contre : 0 - Abstention : 0)

- Vote d'une subvention en solidarité envers l'Ukraine

Le maire propose au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, à travers le versement d'une subvention à la protection civile.

Le conseil municipal vote une subvention de 200 € à la Protection Civile au titre de la solidarité envers l'Ukraine.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Vote des taux des contributions directes - exercice 2022**

Le maire invite le conseil municipal à voter les taux des contributions directes pour l'exercice 2022.

Le conseil municipal fixe les taux 2022 des contributions directes comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

	<i>Bases notifiées</i>	<i>Taux en %</i>	<i>Produit en Euros</i>
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	<i>245 800</i>	<i>39.11</i>	<i>96 132</i>
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	<i>20 300</i>	<i>87.13</i>	<i>17 687</i>
<i>TOTAL</i>			<i>113 819</i>

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Indemnité pour le gardiennage de l'église : exercice 2022**

Le maire fait savoir que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour l'année 2022 n'est pas connu à ce jour, il propose de fixer la même indemnité que pour 2021 à savoir 120.97 €

Le conseil municipal, décide d'allouer à M. Camille Makaya Mbodo curé de Chaudes-Aigues, une indemnité de 120,97 €, pour le gardiennage de l'église pour l'année 2022.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Provisions pour risques**

Le maire rappelle que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Il propose de provisionner à hauteur de 15 % des créances de plus de 2 ans figurant sur l'état des restes à recouvrer.

Pour 2022, le risque est estimé à 156.69 € pour le budget eau et assainissement, et à 130.99 € pour le budget principal.

Il demande au conseil de valider ces provisions.

Le conseil municipal décide d'adopter, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de cet exercice, et pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes), la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec un taux forfaitaire de dépréciation applicable de la manière suivante :

- *Exercices de prise en charge de la créance : N-2 et antérieurs*
- *Taux de dépréciation retenu : 15 %*
- *provisionnement à 100 % des créances dont le recouvrement semble irrémédiablement compromis.*

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Présentation et vote des budgets primitifs 2022**

Le maire soumet à l'examen du conseil municipal les projets de budgets primitifs 2022 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

Budget lotissement

Section d'exploitation	235 122.00 €
Section d'investissement	183 951.00 €

Budget eau et Assainissement

Section d'exploitation	55 634.00 €
Section d'investissement	289 096.00 €

Budget principal

Section de fonctionnement	526 590.00 €
Section d'investissement	502 934.00 €

Le conseil municipal procède au vote des budgets primitifs (11 votants) :

- *Budget lotissement : 7 voix pour – 2 voix contre – 2 abstentions*
- *Budget du service de l'eau et de l'assainissement : 11 voix pour*
- *Budget principal : 11 voix pour*

➤ **DETR 2022 pour diagnostic du système d'assainissement collectif du Bourg : délibération rectificative**

Le maire rappelle la délibération du 30 juillet 2021 par laquelle le conseil demandait l'attribution d'une subvention en DETR pour le financement du diagnostic du système d'assainissement collectif du Bourg.

Il fait savoir que Mme le Sous-préfet a décidé d'attribuer une subvention au titre de la DETR 2022 et demande pour se faire que la délibération soit rectifiée en prenant le montant réel du diagnostic suite à l'appel d'offres à savoir 27 125 € HT.

Le conseil valide cette modification.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Création d'un emploi saisonnier**

Le maire rappelle au conseil municipal la nécessité qu'il y aurait d'embaucher un agent à temps partiel afin d'assurer l'entretien des espaces verts, des réseaux d'eau, du relevé des compteurs d'eau, des travaux d'entretien des bâtiments, des voies communales, des réservoirs, des captages et de la station d'épuration.

Il fait savoir que Mr Yoann PELAT de Chaudes-Aigues serait intéressé par cet emploi et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette éventuelle embauche et d'en fixer les conditions (Nombre d'heure/ semaine - indice de rémunération - durée du contrat)

Le conseil décide de renouveler le contrat de Yoann PELAT aux mêmes conditions que l'an dernier.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Dispositif d'aide au permis de conduire**

Le maire rappelle que dans le cadre du Contrat de cohésion sociale 2018-2020 de Saint-Flour Communauté, un dispositif intercommunal d'aide au permis de conduire a été expérimenté au 1^{er} juillet 2019, en faveur des jeunes de 16 à 25 ans, en situation d'insertion professionnelle, et accompagnés par la Mission Locale des Hautes Terres et reconduit pour 6 mois jusqu'au 31 décembre 2020 en raison de la crise sanitaire, puis il a été reconduit pour l'année 2021. Afin de poursuivre cette aide en faveur de la mobilité et de l'inscrire dans la durée, le conseil communautaire réuni le 26 janvier dernier a délibéré en faveur de la reconduction de ce dispositif sur la période 2022 - 2026.

Au regard de la compétence communale de l'aide sociale, l'intervention financière de Saint-Flour Communauté repose sur l'engagement préalable de la commune de résidence du bénéficiaire. L'aide de la commune serait de 200€ par bénéficiaire.

Il demande au conseil de se prononcer sur cette éventuelle adhésion et si accord de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Le conseil municipal décide d'adhérer à ce dispositif d'aide au permis et autorise le maire à signer la convention

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Motion pour la ligne Aubrac**

Lecture de la motion pour la ligne Aubrac prise par la Saint-Flour Communauté. Le maire propose au conseil de la prendre également.

Le conseil décide d'adopter cette motion.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Motion pour la SOPA**

Lecture de la motion pour la SOPA établi par l'association des Maires du Cantal. Le maire propose au conseil de la prendre.

Le conseil décide d'adopter cette motion.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

Il est proposé d'acquérir l'angle de la propriété Bouldoire au carrefour de la Sauvetat et du CD 65 pour améliorer la sécurité. Dossier à approfondir, problème d'amiante à faire chiffrer.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire

Robert BOUDON,

Jean ALBARET,

Michel BOUDON,

Lucien CAVALIER,

Laurent CAYREL,

Cyrille COUMOUL,

Monique DELFAU,

Jean-Noël GILIBERT,

Monique LOUVRIER,

Jean-Pierre VAISSADE,

Sylvie VAISSADE,